



Écoles
Communales
d'Anderlecht

École maternelle

LE PETIT SCHERDEMAEL

PROJET D'ETABLISSEMENT

Direction : Muller Emilie



Avenue de la Libre Académie 1
1070 Anderlecht

  02 521 18 92 - 0491 62 42 08
lepetitscherdemael@anderlecht.brussels

École maternelle autonome communale d'Anderlecht (M22)

1. Introduction

Ce texte a été élaboré en adéquation avec le Décret Missions – Section 2 – Articles 67 et 68 ainsi qu'avec les Projets éducatif et pédagogique de la Commune d'Anderlecht. Ce projet tient compte des décrets « Ecole de la Réussite » du 15 mars 1995, des « Missions de l'Ecole » du 24 juillet 1997, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 17 décembre 2003 fixant le « code qualité de l'accueil » ainsi que du « référentiel des compétences initiales » de septembre 2019 de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des « Programmes » adoptés par la Commune d'Anderlecht.

Il est le résultat de nombreuses concertations de toute l'équipe éducative et correspond aux attentes et engagements de chacun.

En conformité avec les textes légaux, nous poursuivons simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants (article 6 Décret Missions) :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Pour l'enseignement maternel on visera de plus à (article 12 du même décret) :

- 1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;
- 2° développer la socialisation ;
- 3° développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs ;
- 4° déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

2. Présentation de l'école

Le petit Scherdemael est une école pavillonnaire, située dans le cadre verdoyant du parc de Scherdemael.

Elle se compose de 9 classes (de la classe d'accueil à la 3^{ème} maternelle) permettant aux enfants de 2,5 à 6 ans de s'épanouir en toute autonomie. Notre école est ouverte à tous et affirme sa volonté de favoriser l'ouverture sur l'environnement culturel et social où l'humain tient une place de choix.

L'école est annexée à l'école primaire du Scherdemael (P14), ce qui permet aux élèves de profiter d'une transition future optimale.

Les 9 classes veillent à la continuité d'apprentissages et développent chacune différents projets :

- Mise en place d'ateliers autonomes dans chaque classe
- Animations au sein de l'école : Planète mômes, , anim'abeilles, la petite ferme en classe, alimentation saine avec les Cuisines Bruxelloises, Kapla, spectacle de clown/magie ...
- Animations « Evras » en M3 sur les émotions, le rapport au corps, les stéréotypes
- Projets avec le Centre PMS (Psycho-Médico-Social) de l'école :
 - Ø M1 : Travail sur la conscience phonologique avec la logopède
 - Ø M2 : Jeux de société
 - Ø M3 : Travail sur les émotions

3. Projets que nous voulons mettre en œuvre au cours des 3 prochaines années dans le cadre de notre Plan de Pilotage :

- Améliorer la maîtrise de la langue de l'enseignement :
 - Instauration de l'apprentissage de mots du jour dans toutes les classes.
 - Utilisation d'une boîte à mots.
 - Organiser des séances de langage hebdomadaires
 - Améliorer les relations entre les enfants afin de favoriser un climat propice aux apprentissages :
 - Création de zones sur les cours de récréation.
 - Apprentissages de jeux à jouer sur la cour de récréation
 - Création d'espace de paroles après chaque récréation

4. Accueil des enfants

La garderie est ouverte à tous. Chaque enfant est pris en compte et l'équipe accueillante veille à favoriser la coopération et le partage. Les enfants se regroupent dans différentes classes pour prendre une collation. Les auxiliaires sont attentives aux besoins des enfants, adoptent une attitude bienveillante et prônent l'autonomie. Les auxiliaires d'éducation accompagnent les enfants aux toilettes et veillent à leur propreté ainsi que le respect des lieux.

Quand le temps le permet, les enfants vont jouer dehors sous leur surveillance.

Les auxiliaires sont amenés à se former et à participer aux réunions éducatives pour favoriser l'accueil des élèves et l'organiser au mieux.

L'équipe accueillante s'engage à promouvoir les bonnes conditions d'accueil en proposant du matériel varié.

5. Missions pédagogiques :

Continuité des apprentissages

L'organisation d'un Cycle 5/8 est mis en place depuis septembre 2018 : échanges entre les enfants de troisième maternelle et de première et deuxième primaire 2 après-midi par mois. Les ateliers axés sur le langage et la continuité des apprentissages entre maternel et le primaire (M22 et P14).

Les enfants de troisième maternelle emmènent à l'école primaire leur acquis. Le futur enseignant de première primaire prendra contact avec les enfants de troisième maternelle afin de se familiariser avec eux et réciproquement.

L'Organisation de séances de travail collaboratif hebdomadaires permet à l'équipe éducative de développer une aptitude destinée à mettre en œuvre et à réaliser les buts fixés, de porter un regard réflexif sur sa pratique pédagogique et d'organiser sa formation continuée.

L'école Le Petit Scherdemael tient à sensibiliser les enfants à leur environnement, à la citoyenneté, au respect des autres et des règles, à la coopération et l'écoute de l'autre :

- Le Projet « Zéro-déchets » a été introduit depuis septembre 2019 :

- Seule l'eau dans une gourde est acceptée.
- Création d'un compost pour les déchets alimentaires des collations et des repas.
- Collations et tartines dans des boîtes hermétiques afin d'éviter l'achat d'emballages individuels et la surproduction de plastique, d'aluminium.

- La récolte des piles usagées (collaboration avec BEBAT.) et de bouchons en plastique (ASBL Les Amis des aveugles) est organisée dans l'école.
- La mise en place d'un potager en deuxième maternelle.
- Nous privilégions les fruits et légumes lors de la collation « santé ».

6. Actions pédagogiques

En section maternelle, l'enfant commence à entraîner son intelligence par des activités spontanées. Il compare, trie, mémorise. Il émet des hypothèses, les vérifie. Il ajuste son geste, affine sa dextérité... Il donne du sens, il symbolise, il développe son imagination, il se construit. Le jeu (spontané et/ou proposé) joue un rôle fondamental dans l'élaboration de la représentation mentale et participe à la structuration de la personnalité. C'est par ce biais que l'enfant explore, appréhende son environnement et apprend à tenir compte des contraintes et des limites. Il convient donc non seulement de respecter son besoin de jeu, de lui en laisser le temps, de lui en procurer l'occasion, mais encore de s'y intéresser. (cf : CECP)

Français

Nous mettons l'accent sur l'apprentissage du français pour permettre à l'élève de s'ouvrir aux autres et aux autres matières.

La prise de parole est favorisée afin de développer le vocabulaire, la construction de phrases, l'élocution et la compréhension de l'adulte.

Une grande place est accordée à la lecture d'album et au contact de l'écrit sous toutes ses formes. Le Projet « Sac à albums » est mis en place dans les classes ; l'enfant ramène un sac avec le livre connu et des activités à la maison pour quelques jours afin de faire découvrir l'histoire à ses parents et de réaliser des activités liées à celui-ci en famille.

Un maître de FLA (Français langue d'apprentissage) vient en aide aux élèves en difficultés à raison de 2 fois par semaine depuis octobre 2019.

Mathématique

Les mathématiques sont abordées à travers tous les domaines d'apprentissages : les activités artistiques, langagières, psychomotrices.. Ce qui permet à l'élève de découvrir les mathématiques par le jeu, le corps et par une réflexion personnelle.

Éveil

Les activités d'éveil tant scientifiques, historiques que géographiques, se construisent autour d'une situation mobilisatrice que l'élève vit au quotidien comme la découverte des

fruits, des saisons, d'un animal,... L'élève apprendra les notions spatiales et à se situer dans le monde qui l'entoure.

Depuis la rentrée 2020, une séance d'éveil aux langues est organisée dans toutes les classes de maternelle ; ainsi nous ouvrons les élèves à la diversité linguistique.

Activités artistiques

Dans un premier temps, les élèves sont amenés à expérimenter la matière (pâte à sel, argile, pastel,...) ainsi que les outils mis à leur disposition (crayons, pinceaux, poinçons,...). Ensuite ils apprennent à développer leur créativité à partir d'observations et d'analyses d'œuvres d'artistes, d'instruments de musique, apprentissages de chants et de jeux rythmiques sur lesquels ils pourront s'exprimer à travers l'art.

Psychomotricité

Les cours de psychomotricité sont assurés à raison de deux périodes par semaine par un maître spécial de psychomotricité. Cette activité a pour but l'éducation du corps qui permet à l'enfant d'améliorer ses habiletés motrices, sa santé physique, de préserver sa santé mentale et de développer son pouvoir de socialisation. Par ailleurs des draisiennes, trottinettes et divers matériels sont mis à disposition des enfants pour leur offrir des après-midis ludiques à l'extérieur.

7. Dispositifs mis en place quant à :

L'aide à l'apprentissage

Les enseignants bénéficient de l'aide d'auxiliaires d'éducation. Celles-ci sont principalement présentes en classe de première maternelle pour seconder les enseignants dans les différents moments de la journée, ce qui facilite les apprentissages et favorise l'autonomie de l'élève.

La pédagogie différenciée

Chaque enfant a son propre rythme d'apprentissage et nous en tenons compte. Pour aider l'élève en difficulté, nous proposons des ateliers adaptés. Des ateliers autonomes où l'élève développe ses compétences par le jeu et ses centres d'intérêts actuels permettent une évolution progressive et optimale.

Initiatives prises en faveur de l'intégration des élèves à besoins spécifiques

Nous nous engageons à accueillir des enfants à besoins spécifiques car nous soutenons que l'intégration au travers de la scolarité est un moyen pour atteindre une intégration

sociale au sens large et vise à terme une société ouverte et accessible à tous.

Outils pédagogiques

L'équipe éducative dispose d'une bibliothèque pédagogique commune où différents ouvrages variés sont accessibles ainsi qu'une bibliothèque de classe.

Chaque enseignant dispose également de jeux éducatifs.

6. Partenaires extérieurs :

Nous travaillons en étroite collaboration avec les centres PMS et PSE ; des réunions avec les acteurs du PMS permettent de proposer des pistes aux enseignants et parents pour les élèves en difficultés. Le PSE organise deux visites médicales en maternelle ; une en première et une en troisième afin de s'assurer de la parfaite santé et de l'évolution de l'enfant.

Nous avons l'opportunité de pouvoir profiter d'organismes communaux ; les Écoles des Arts et de la Musique, l'école de l'écran,.. Toutes les activités proposées aux enfants font l'objet d'un choix judicieux de la part des enseignants; le coût éventuel est porté à la charge des parents.

Trois Réunions de parents sont organisées par année scolaire : une collective en septembre pour présenter les pratiques de la classe et rencontrer la titulaire de la classe de votre enfant ainsi qu'une individuelle en décembre et en mars pour aborder le quotidien et l'évolution de votre enfant dans sa classe.

Le Conseil de participation est organisé 4 fois par an afin de débattre du projet d'établissement, de l'amender, de le compléter et de le proposer à l'approbation du pouvoir organisateur. Il permet d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre, de proposer des adaptations si nécessaire, en lien avec le plan de pilotage, vérifier la cohérence entre le projet d'établissement et le plan de pilotage et de remettre un avis sur le rapport d'activités.

L'Amicale (ancienne APPEES) :

L'association de parents est constituée de parents et d'enseignants désireux d'améliorer le bien-être des enfants à l'école et d'aider les parents à résoudre les problèmes posés par l'éducation de leurs enfants. Ils n'interviennent en aucun cas dans la pédagogie. Ils représentent les parents et dialoguent avec la direction et le Pouvoir Organisateur dans

l'intérêt de tous.

Ils organisent tout au long de l'année des activités festives dont le programme est communiqué en temps utile. Le bénéfice engendré par ces activités est intégralement reversé aux enfants par la prise en charge de la participation à des ateliers, des visites, d'achat de matériel pédagogique ou ludique. Ils participent au financement de la Saint-Nicolas et offrent les œufs de Pâques aux enfants. L'école met à disposition des élèves une bibliothèque variée et pour tous les âges. Des bénévoles de l'Amicale se relayent pour assurer ce service. Chaque enfant peut emprunter le livre de son choix pour 2 semaines.

Lexique

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (article 67 du décret Missions).

C'est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret Missions ainsi que les compétences et savoirs requis.

Le projet éducatif : définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs (article 63 du décret Missions).

Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif (article 64 du décret Missions).

Le Plan de Pilotage :

Tel que prévu dans le décret du 19 juillet 2017, un plan de pilotage d'une durée de 6 ans est élaboré dans chaque établissement. Ce plan de pilotage comprendra un petit nombre d'objectifs que l'école se fixe afin d'améliorer son fonctionnement, de rencontrer ses missions et de contribuer aux objectifs d'amélioration du système scolaire fixés par le Gouvernement. Il comprendra aussi un plan d'actions qui sera mis en œuvre dans l'établissement en vue d'atteindre ces objectifs. Il sera évalué tous les 6 ans.

Le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s), qui en assume(nt) la responsabilité. Les pouvoirs organisateurs sont **officiels** (publics) ou **libres** (privés) Les pouvoirs organisateurs officiels sont: la Fédération Wallonie-Bruxelles, les provinces, les villes, les communes, la COCOF - Commission Communautaire française

Socles de compétences : Référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études." Extrait du Décret "Missions"

Programme ; Tous les établissements scolaires doivent appliquer les programmes d'études approuvés par le Ministre. Les programmes d'études sont des référentiels « de situations d'apprentissage, de contenus d'apprentissage, obligatoires ou facultatifs et d'orientations méthodologiques qu'un pouvoir organisateur définit afin d'atteindre les compétences fixées par le Gouvernement pour une année, un degré ou un cycle ». Chaque programme est déposé par le pouvoir organisateur auprès des Commissions des programmes qui sont composées de représentants de chaque réseau et des membres de l'inspection).

Pédagogie différenciée : La pédagogie différenciée est une pédagogie qui : Privilégie l'enfant, ses besoins et ses possibilités, Se différencie selon les besoins des enfants, Lui propose des situations d'apprentissage et des outils variés, Ouvre à un maximum d'enfants les portes du savoir, du savoir-faire, du savoir-être.

Année complémentaire/maintien : Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes décrites ci-dessus.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape.

L'organisation en étapes et en cycles

Etape 1	1er cycle	De l'entrée en maternelle à l'âge de 5 ans	en vigueur depuis 01/09/2000
	2e cycle	de l'âge de 5 ans à la fin de la 2e primaire	en vigueur depuis 01/09/2000
Etape 2	3e cycle	3e et 4e années primaires	obligatoire à partir 01/09/2007
	4e cycle	5e et 6e années primaires	obligatoire à partir 01/09/2007
Etape 3	5e cycle	1ère et 2e années secondaires	obligatoire à partir 01/09/2007

CPMS (Centre Psycho-Médico Social) : Le Centre PMS de l'école se situe à la rue du Meiboom, 14 à 1000 Bruxelles. Il est représenté par une psychologue, une assistante sociale et une infirmière. C'est un lieu de soutien aux jeunes et aux familles. Il aborde des questions en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, d'orientation scolaire et professionnelle. C'est un service consultatif et gratuit. En cas d'une avancée précoce en 1^è primaire ou d'un maintien en 3^è maternelle, l'avis du Centre PMS est obligatoire.

Service PSE (Promotion Santé Ecole) : Le service PSE d'Anderlecht se situe à la rue d'Aumale, 14. Il est représenté par une infirmière, un médecin. Il n'a pas seulement l'objectif de détecter certaines maladies ou de prévenir la transmission de maladies infectieuses mais aussi celui d'assurer la santé et le bien-être des enfants dans leur environnement. Ce service est gratuit. Une logopède attachée au PSE peut avec votre accord faire un dépistage d'éventuels troubles du langage oral

Dans le cadre des missions légales une concertation est prévue entre le Service PSE, le CPMS et l'école pour les enfants de 3^è maternelle.

Le Conseil de participation est composé de membres de droit (directeur et délégués déterminés par le Collège des Bourgmestre et échevins) et de membres élus (représentants du personnel enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical, représentants des parents représentants du personnel ouvrier et administratif et des membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'établissement).